

Information mise en ligne le mercredi 14 novembre 2018

Le Conseil d'État a fini d'instruire notre recours contre le décret "Royal" du 10 mai 2017 annulant la nécessité de l'accord exprès du consommateur pour la transmission de ses données collectées par le Linky et la remplaçant par les termes "sauf si le consommateur s'y oppose".

Le président de la 9<sup>ème</sup> chambre a demandé plusieurs mesures supplémentaires d'instruction, et nous avons déposé jusqu'à ces dernières semaines des mémoires et observations complémentaires.

L'audience aura lieu le lundi 19 novembre à 14h,  
1, Place du Palais Royal  
75001 PARIS  
(Métro Palais-Royal)  
Séance publique, entrée sur présentation d'une pièce d'identité  
(arriver 30 minutes à l'avance)

Merci de venir nombreux !

Bien sincèrement à vous,  
Annie Lobé  
Journaliste scientifique indépendante  
<http://www.santepublique-editions.fr>